

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 7 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle, VIEVILLE Pauline.

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit.

Absents excusés :

Madame HORNET Frédérique donne pouvoir à Madame OLLIVIER Claire,

Monsieur DUBOIS Ludovic donne pouvoir à Monsieur MAINE Benoit,

Monsieur THUISSARD Sylvain donne pouvoir à Madame PIOT Brigitte,

Madame DORLEAN Peggy

Monsieur COUTON Teddy

Monsieur MOIZAN Gérald.

Madame OLLIVIER Claire a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ÉTAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 18 décembre 2023 : 0 naissance, 0 mariage, 0 pacs, 2 transcriptions de décès et 0 décès.

**1.2 AGENDA**

- Commission Bâtiment et Patrimoine, mardi 13 février 2024 à 19h30,
- Commission Voirie, Cimetière et Réseaux divers, le mardi 28 février 2024 à 19h30,
- Commission RPI, mercredi 21 février 2024 à 19h,
- Conseil communautaire, jeudi 22 février 2024 à 18h,
- Atelier compostage (SMICTOM Amboise), jeudi 29 février 2024 à 9h30,
- Commission Urbanisme et Environnement, Jeudi 7 mars 2024 à 19h.

**II – LES COMMISSIONS****2.1 Commission Urbanisme et Environnement**

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 4 janvier et le 1<sup>er</sup> février dernier. Brigitte PIOT, adjointe à l'urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

**Commission du 4 janvier 2024****PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0024	10 rue du Petit Bois	E /ABF/PT	Aménagement d'une brasserie artisanale	Favorable

**DÉCLARATION PRÉALABLE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0069	7 rue de la Fosse Triomphe	UH	Changement portail et 2 portes de garage	Négatif pour les portes de garage (volets roulants saillie façade)
037 079 23 D0070	Place de l'Eglise	UB – AC1	Réfection de la toiture chapelle côté Est	Favorable sous réserve des ABF

**CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0076	La Fosse aux Loups rue d'Orget	UH	a	Favorable

CU 037 079 23 D0077	La Fosse aux Loups rue d'Orget	UH	a	Favorable
CU 037 079 23 D0078	3 rue de la Gare	UPb/N/AC1/ EL2bis	a	Favorable
CU 037 079 23 D0079	30 rue Nationale	UPb/AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0080	Brolle	N/espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 23 D0081	835 rue des Hauts de Vaux	UPb/AS1/ Elément patrimoine bâti remarquable et espace vert protégé	a	Favorable
CU 037 079 24 D0001	La Guilbardrie	N	a	Favorable

#### ***DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN***

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
39/2023	La Fosse aux Loups rue d'Orget	UH	Droit non requis
40/2023	La Fosse aux Loups rue d'Orget	UH	Droit non requis
41/2023	3 rue de la Gare	UPb/N/AC1/ EL2bis	Droit non requis
42/2023	30 rue Nationale	UPb/AC1	Droit non requis

### **Commission du 1<sup>er</sup> février 2024**

#### ***PERMIS DE CONSTRUIRE***

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 24 D0001	69 rue de Chenonceaux	UPb-AC1	Isolation thermique maison + extension	Favorable
037 079 24 D0002	La Lapinerie, route d'Amboise	A	Construction d'un garage	Incomplet
037 079 24 D0003	19 rue du Pont	UH	Garage 35m <sup>2</sup>	Accord

#### ***DÉCLARATION PRÉALABLE***

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 24 D0001	1089 rue d'Amboise	UPb	Pose 2 panneaux photovoltaïques	Favorable
037 079 24 D0002	7 rue de la Fosse Triomphe	UH	Pose de portail	Favorable
037 079 24 D0003	1108 rue d'Amboise	UPb	Création d'un portail	Favorable
037 079 24 D0004	La Lapinerie, route d'Amboise	A	Création de 2 portails	Favorable
037 079 24 D0005	5 Chemin du Carroir Brault	UH	Régularisation changement de fenêtres	Favorable
037 079 24 D0006	9 rue de la Tonnelle	UH	Préau 39.90 m <sup>2</sup>	Favorable-attention hauteur toit par rapport à l'habitation
037 079 24 D0007	1 rue de la Vallée de Mesvres	UPc	Pose de menuiseries dans un garage	Favorable
037 079 24 D0008	34 rue de la Vallée de Mesvres	UPb	Installation de 16 panneaux photovoltaïques	Favorable
037 079 24 D0009	12 rue des Fougères	UH	Installation d'un générateur photovoltaïque	Favorable

#### ***DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN***

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
01/2024	La Naudellerie- rue Vallée de Mesvres	UPc-AC1-PT2	Droit non requis
02/2024	674 rue d'Amboise	UPb-N-ER1	Droit non requis
03/2024	77 rue de Chenonceaux	UPc-AC1	Droit non requis
04/2024	18 rue des Fougères	UH-N	Droit non requis

#### ***CERTIFICATS D'URBANISME***

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 24 D0001	La Guilbardrie	N-espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 24 D0002	La Naudellerie – rue Vallée de Mesvres	UPc-ABF-PT2-espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 24 D0003	Beigneux	A	a	Favorable
CU 037 079 24 D0004	Le Clos du Peu	N-espace boisé classé	a	Favorable
CU b 037 079 24 D0005	21 rue de Beauregard	UPc	a	Favorable
CU 037 079 24 D0006	18 rue des Fougères	UH-N	a	Favorable



CU 037 079 24 D0007	77 rue de Chenonceaux	UPc-AC1	a	Favorable
CU 037 079 24 D0008	Orget	A	a	Favorable
CU 037 079 24 D0009	41 rue Nationale	UPb	a	Favorable

**PERMIS DE DÉMOLIR**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
PD 037 079 24 D0001	9 rue de la Tonnelle	UH	Démolition piscine	Favorable

AC1	Périmètre de l'ABF
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
ER 1	Emplacement réservé
EL2 bis	PPRI
EL3	Servitude de halage et de marche pied

La commission demande l'avis du conseil municipal sur la demande d'administrés, à savoir si l'urbanisme, via le PLUi, est réticent ou non à la location de courte durée. Et s'il y a des soucis pour les habitants à se loger parce qu'il y a de la location de courte durée.

**III –AFFAIRES FINANCIÈRES**

**3.1 Annulation de la délibération n°004/2023 : Vente des parcelles C2182 / C2184 / C2185**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors que de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023 la vente des parcelles C2182 / C2184 / C2185 a été voté. Cependant, le bordage réalisé sur les 3 parcelles a révélé que le parking situé à l'angle de la rue des Caves et de la rue de Chenonceaux est dans l'emprise de la parcelle C2182.

En effet, le parking, d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, est actuellement utilisé comme parc de stationnement ouvert au public et spécialement aménagé à cet effet (revêtement bitumineux, panneau de signalisation, bande blanche). Le parking fait donc partie du domaine public routier de la commune. Dès lors, s'applique à cette parcelle le principe de l'article L.3111-1 du CG3P suivant lequel « *les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.* »

Une division de la parcelle C2182 doit être réalisée afin de garder le parking dans le domaine public routier.

Afin de procéder à la vente, la délibération n°004/2023 doit être annulée et redélibérée afin de réviser le prix de vente au prorata du mètre carré du terrain non vendu.

Madame le Maire précise que les parcelles cadastrées C2182 / C2184 / C2185, hors parking et alignement rue des caves, représente une surface totale de 943 m<sup>2</sup> après division (soit 263 m<sup>2</sup> à retirer de la vente).

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°004/2023 : Vente des parcelles C2182 / C2184 / C2185,

**3.2 Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Civray-de-Touraine peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Création d'un aménagement routier pour la rue de la Gare afin de sécuriser l'entrée d'agglomération et imposer le respect des vitesses réglementaires et achat de deux radars pédagogiques.

Le coût prévisionnel de l'aménagement pour la rue de la Gare est de 15 000 € (estimatif).

La subvention pouvant être attribuée est de 30 % du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 40 000 € HT.

Vu le plan de financement :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	Montant de l'aide
Aménagement routier	11 540,00 €	Etat	
Achat de deux radars pédagogiques	3 460,00 €	Région	
		Département – Répartition des amendes de police (30%)	4 500,00 €
		Autres	
		AUTOFINANCEMENT	10 500,00 €
<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 4 500 € auprès de Département, correspondant à 30 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **3.3 Demande de subvention Agence Nationale du Sport**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 5 avril 2023, de procéder à la de création d'un espace sportif, appelé Pumptrack, dédié à la pratique des engins à roues.

Cet espace consiste à installer un parcours en boucle fermée, constituée de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, pouvant être utilisé avec différents équipements sportifs (vélo, skate-board, roller, trottinette etc...).

Après consultation, la société SARL ALLOUARD KEVIN, lieu-dit Brolle, 37150 CIVRAY-DE-TOURAINNE, spécialisée dans ce domaine a présenté une offre d'un montant de 170 753,52 € HT soit 204 904,22 € TTC correspondant à trois projets distincts :

- Un circuit pumptrack : 99 708 € HT
- Un circuit handipump : 34 875 € HT
- Un anneau cyclable : 36 170,52 € HT

Après discussion, l'assemblée avait décidé de retenir le projet de création d'un anneau cyclable et d'un circuit handipump.

A l'occasion du lancement de la campagne 2024 de l'appel à projet « 5 000 terrains de sport – Paris 2024 », Madame le Maire propose de relancer le projet et la demande de subvention. Le coût prévisionnel des travaux pour un circuit handipump et un anneau cyclage s'élève à 85 254,62 € TTC.

Vu le plan de financement :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	Montant de l'aide
Création d'un circuit handipump	34 875,00 €	Etat – DSIL	
Création d'un anneau cyclable	36 170,52 €	Région	
		Département – FDSR	
		<b>Autres – Agence Nationale du Sport (70 %)</b>	49 731,86 €
		AUTOFINANCEMENT	21 313,66 €
<b>Total</b>	<b>71 045,52 €</b>		<b>71 045,52 €</b>

Madame le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 49 731,86 € € auprès de l'Agence Nationale du Sport via l'appel à projet « 5 000 terrains de sport – Paris 2024 », correspondant à 70 % du prix hors taxe des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont :

- 2 voix « CONTRE » : PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle.
- 2 abstentions : THUISSARD Sylvain, VIEVILLE Pauline.
- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **IV – PERSONNEL**

### **4.1 Création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**

Madame Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.



Considérant l'admission au concours d'ATSEM d'un agent communal, actuellement titulaire du grade d'adjoint technique, Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé principale 2ème classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'agent territorial spécialisé principale 2ème classe des écoles maternelles relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'ATSEM à temps complet à raison de 35/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024.

#### **4.2 Fermeture d'un poste d'Adjoint technique territorial**

Madame Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Compte tenu de l'admission au concours d'ATSEM par un agent communal, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet que l'agent occupait jusqu'à présent.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **SUPPRIMER**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, le poste d'adjoint technique à temps complet.

### **V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **5.1 Départ d'agents pour mutation et démission**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent communal, titulaire du grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et exerçant ses fonctions au service périscolaire de la commune de Civray-de-Touraine, a demandé sa mutation par courrier en date du 20 janvier 2024. La demande de mutation a été acceptée, le départ de l'agent est prévu pour le 19 avril 2024 si aucun remplacement n'a été trouvé plus tôt.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent communal, contractuel sur le grade d'adjoint technique et exerçant ses fonctions au service périscolaire de la commune de Civray-de-Touraine, a demandé sa démission par courrier en date du 5 février 2024. La demande de démission a été acceptée, le départ de l'agent est prévu pour le 23 février 2024.

Certaines missions seront transférées sur les agents exerçant leur fonction à temps non complet afin de compléter leur emploi du temps, néanmoins, il sera nécessaire de précéder à deux recrutements pour la surveillance du service cantine et le temps de garderie le soir. Le service administratif de la mairie travaille actuellement à la réorganisation du planning des agents périscolaire et deux offres d'emploi seront prochainement publiées.

#### **5.2 Carte scolaire 2024-2025**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'elle a été informée, début janvier 2024, de la possibilité d'une fermeture de classe sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Civray-de-Touraine/Chenonceaux. Les maires des deux communes ont été reçus en audience par le Directeur Académique des services de l'Education Nationale en Indre-et-Loire le 6 février 2024. A cette occasion, les maires ont exprimés les conséquences néfastes d'une fermeture de classe, tant sur le plan éducatif que financier.

A ce jour, la décision finale et officielle n'est pas connue.

#### **5.3 Rencontre avec l'ADAC-CAUE et le NEC sur le projet de création du bassin d'Orget**

Madame le Maire donne la parole à Benoit MAINE.

Benoit MAINE explique au conseil municipal que le Nouvel Espace du Cher a élargie ses missions et traite désormais les sujets de création de bassin excréteur de crue et donc s'intéresse au projet de la commune de Civray-de-Touraine. Une nouvelle étude va être mise en place par le NEC afin de redimensionner le projet pour qu'il soit plus adapté aux besoins et aux finances de la commune.

L'intégration du projet de création du bassin d'Orget permettrait également de bénéficier d'une aide financière de la part du NEC et de subventions. Une attention particulière sera apportée aux remarques des riverains du Thoré. Le retour de l'étude est attendu pour la fin de l'année 2024.

#### **5.4 Lotissement « Les Varennettes » : réunion de travail avec Val Touraine Habitat**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau rendez-vous de travail est prévu avec Val Touraine Habitat et la communauté de communes. Une présentation du projet sera proposée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

#### **5.5 Médaille de la commune**

Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'une médaille de la commune afin de récompenser les administrés se démarquant dans le cadre d'une activité professionnelle, associative ou loisir. Il est proposé d'utiliser le blason de la commune pour orner la médaille.

#### **Informations diverses**

Le Nouvel Espace du Cher demande un avis sur l'implantation d'une activité de paddle bike sur la commune de Civray-de-Touraine. Après une présentation de l'activité au conseil municipal, il est remarqué un manque d'information sur les infrastructures nécessaire à la gestion de cette activité. Le conseil municipal est, en majorité, défavorable au projet.

Le festival POGOROLAND se déroulera le samedi 29 juin 2024 sur le terrain communal de Civray-de-Touraine.

Benoit MAINE est dans l'attente d'un chiffrage pour l'entretien des bords du Cher.

Christelle PITET-GIRAULT demande comment s'est passé le goûter des aînés. Madame le Maire explique que le goûter a été très apprécié et sera renouvelé pour l'année prochaine. La date doit-elle être décalée ? Les artistes ayant assurés le spectacle sont très pris, il faudra anticiper la réservation.

Christelle PITET-GIRAULT demande également si la mairie a eu des retours suites aux différentes demandes de subvention (aire de service, salle des fêtes, accueil de la mairie). La collectivité n'a pas de réponse à ses demandes de subventions.

Isabelle GAUTRON informe le conseil municipal qu'elle ne peut plus être régisseuse pour la commune de Civray-de-Touraine du fait de sa délégation de fonction pour les finances publiques. Il convient de choisir un nouveau régisseur ou de faire le choix de supprimer la régie.

Pascal ANDREAU informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis pour l'achat d'une servante pour les services techniques. Le devis est validé pour un montant de 1198,80 € chez CUVIER JAVELIER. Les crédits seront inscrits au budget 2024.

Brigitte PIOT informe le conseil municipal qu'elle a récupéré un double des clés de la porte allant de l'AMAP à la sacristie de l'église. La clé est déposée en mairie et un double sera réalisé pour les services techniques. Brigitte PIOT signale aussi un dysfonctionnement sur un interrupteur à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
  
F. HERMANGE

